

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 693

5 avril 2006

SOMMAIRE

Aleuro, S.à r.l., Dudelange	33264	International Fair Consulting S.A., Weiswampach	33240
Arcado, S.à r.l., Niederanven	33261	International Oil Transport S.A., Hettermillen...	33233
(L')Art du Cuir, S.à r.l., Luxembourg.....	33264	Martin Reinert, S.à r.l., Wormeldange-Haut.....	33221
B.F.G., Bois François Gaasch, S.à r.l., Reckange- sur-Mess	33261	New Neptune, S.à r.l., Mersch.....	33247
Bondani et Cie, S.à r.l., Luxembourg.....	33217	Parkes, S.à r.l., Luxembourg	33248
C.D.F., Compagnie de Façades, S.à r.l., Meispelt ..	33226	Planzencenter J.P. Breininger City Concorde, S.à r.l., Bertrange.....	33244
Château de Puycharnaud, S.à r.l., Luxembourg ...	33222	Player's Sports, S.à r.l., Foetz	33247
Comptoir de la Toiture, S.à r.l., Bascharage.....	33262	Polygram, S.à r.l., Luxembourg	33262
Deltatecc Luxembourg, S.à r.l., Moutfort	33244	Ristretto Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	33220
Ellipse S.A.H., Luxembourg	33226	Ristretto Holdings S.C.A., Luxembourg.....	33218
Firma Dentaltechnik W. Maus, S.à r.l., Remich ...	33241	Schembri, S.à r.l., Remich	33226
Firma Mathias Pauly, GmbH, Schengen	33240	SD Fassaden, S.à r.l., Bous.....	33226
Garage Pino Mozé, S.à r.l., Mertert	33244	Triangle Digital Europe S.A., Esch-sur-Sûre	33219
Gartengestaltung Bohr, S.à r.l., Moutfort	33221	Tropique S.A., Luxembourg	33241
HBI Dormagen, S.à r.l., Luxembourg	33234	Weiland Anita, S.à r.l., Dudelange	33264
HBI Hamburg, S.à r.l., Luxembourg	33227	Wings International, S.à r.l., Waldbredimus.....	33262
HBI Holding, S.à r.l., Niederanven	33245	Wininvest Holdings S.A., Frisange	33233
I.B.S., S.à r.l., Remich.....	33221	X-Tra Optic by Jean Mousel, S.à r.l., Mondorf-les- Bains	33222
Idea Lux, S.à r.l., Remich.....	33241		

BONDANI ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 139, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 16.397.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour BONDANI ET CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003956.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.437.

In the year two thousand five, on the twenty-second day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, trade register Luxembourg section B number 103.437, incorporated by deed dated on 15 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number N° 1264 of 9 December, 2004; and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Herman Boersen, employee at L-2519 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Laetitia Ambrosi, employee at L-2519 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the five million seven hundred thirty-nine thousand six hundred and eighty-eight (5,739,688) Ordinary Shares with a par value of five Euro (EUR 5.-) each, one hundred forty-two thousand hundred and eighty-eight (142,188) Redeemable Non Voting Preference Shares with a par value of five Euro (EUR 5.-) each and a liquidation preference of two hundred fifty Euro (EUR 250.-) each and one thousand (1,000) Unlimited Shares with a par value of five Euro (EUR 5.-) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Change the Company's accounting year-end to the thirtieth of September of each year, the accounting year having started on July 9, 2004 (date of incorporation) closing on the thirtieth of September 2005.

2) Restate article 29 of the articles of incorporation pursuant to the above change of accounting year-end, which is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 29. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of October and closes on the thirtieth of September of the following year.»

3) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides with the agreement of the Gérant to change the Company's accounting year-end to the thirtieth of September of each year, the accounting year having started on September 15, 2004 (date of incorporation) closing on the thirtieth of September 2005.

Second resolution

The meeting decides to restate article 11 of the articles of incorporation pursuant to the above change of accounting year-end, which is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 29.** The accounting year begins on the first day of October of each year and closes on the thirtieth of September of the following year.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting are estimated at EUR 1,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg section B numéro 103.437, constituée suivant acte reçu le 15 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro N° 1264, 9 décembre 2004 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Herman Boersen, employé privé à L-2519 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Laetitia Ambrosi, employée privée à L-2519 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cinq millions sept cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-huit (5.739.688) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-huit (142.188) Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit De Vote d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) et d'un droit de préférence après liquidation de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune et mille (1.000) Actions de Commandité d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changer la date de clôture de l'année sociale au 30 septembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 15 septembre 2004, date de la constitution, se clôturant le 30 septembre 2005.

2.- Modifier l'article 29 des statuts pour y refléter le changement apporté à la date de clôture, et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 29. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.»

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide avec le consentement du Gérant de changer la date de clôture de l'année sociale au 30 septembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 15 septembre 2004, date de la constitution, se clôturant le 30 septembre 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée décide avec le consentement du Gérant de modifier l'article 29 des statuts pour y refléter le changement apporté à la date de clôture, et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 29. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Boersen, L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, vol. 25CS, fol. 44, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

J. Elvinger.

(005023.3/211/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

TRIANGLE DIGITAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, route d'Eschdorf.

R. C. Luxembourg B 97.075.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(003906.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

RISTRETTO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 125,000.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 102.876.

In the year two thousand five, on the twenty-second day of the month of August.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Miss Laetitia Ambrosi, employee at L-2519 Luxembourg,
as proxyholder on behalf of TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, a company organised under the laws of England and Wales and having its registered office at Great Burgh, Epsom, Surrey, KT18 5XT, with registered number 4708906, («TDR»), being the sole member owning all the five thousand (5,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each issued by RISTRETTO FINANCE, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 102.876 incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Mersch, on 6 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1218 of 27 November 2004, whose articles never have been amended.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all shares in issue, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to change the Company's accounting year-end to the thirtieth of September of each year, the accounting year having started on September 6, 2004 (date of incorporation) closing on the thirtieth of September 2005.

Second resolution

It is resolved to restate article 11 of the articles of incorporation pursuant to the above change of accounting year-end, which is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 11.** The accounting year begins on the first day of October of each year and closes on the thirtieth of September of the following year.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting are estimated at EUR 1,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

After reading these minutes, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Laetitia Ambrosi, employée privée à L-2519 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire de TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Great Burgh, Epsom, Surrey, KT18 5XT, enregistrée sous le numéro 4708906, («TDR»), étant l'associé unique propriétaire des cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune émises par RISTRETTO FINANCE, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 102.876, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, demeurant à Mersch, en date du 6 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1218 du 27 novembre 2004, et dont les statuts n'ont pas été modifiés, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises, de sorte des décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.
2. Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé de changer la date de clôture de l'année sociale au 30 septembre de chaque année, l'exercice social ayant commence le 6 septembre 2004, date de la constitution, se clôturant le 30 septembre 2005.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 11 des statuts pour y refléter le changement apporté à la date de clôture, et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, vol. 25CS, fol. 44, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

J. Elvinger.

(005024.3/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

GARTENGESTALTUNG BOHR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 102, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 52.640.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour GARTENGESTALTUNG BOHR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003876.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

I.B.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 71.557.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour I.B.S., S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003877.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

MARTIN REINERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Z. I. Op Tomm.

R. C. Luxembourg B 50.853.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour MARTIN REINERT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003878.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

X-TRA OPTIC BY JEAN MOUSEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 23, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 78.097.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour X-TRA OPTIC BY JEAN MOUSEL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003879.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

CHATEAU DE PUYCHARNAUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 113.222.

STATUTES

In the year two thousand five, on the third day of November.

Before us, M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GLASS DROP HOLDINGS LIMITED, with registered office in Geneva Place 2nd Floor, 333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

duly represented by Marc Albertus, employee, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy dated November 2, 2005.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is CHATEAU DE PUYCHARNAUD, S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer *inter vivos* to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have, by the joint signature of any two of them, the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances. If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by two members acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member, GLASS DROP HOLDINGS LIMITED, with registered office in Geneva Place 2nd Floor, 333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,500 EUR.

Resolutions of the sole member

The sole member, predesignated, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as managers:

1. Mr Geert Duizendstraal, director of company, born on January 28, 1953, in Rotterdam, residing in 34 Berkeley Tower, 48 Westferry Circus, London E14 8RP, United Kingdom,
2. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», born on June 8, 1969 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
3. Mr Claude Zimmer, «maître en sciences économiques», born on July 18, 1956 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

They may be reelected.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GLASS DROP HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Geneva Place 2nd Floor, 333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Marc Albertus, employé privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 2 novembre 2005.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de CHATEAU DE PUYCHARNAUD, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont, par les signatures conjointes de deux d'entre eux, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances. En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés, agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social. Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, GLASS DROP HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Geneva Place 2nd Floor, 333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.500 EUR.

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Geert Duizendstraal, directeur de société, né le 28 janvier 1953 à Rotterdam, demeurant au 34 Berkeley Tower, 48 Westferry Circus, Londres E14 8RP, Royaume-Uni,

2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

3. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Les gérants sont rééligibles.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. Albertus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 19, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

J. Elvinger.

(005280.3/211/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

SD FASSADEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 37, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 36.541.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour SD FASSADEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003880.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SCHEMBRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R. C. Luxembourg B 88.028.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour SCHEMBRI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003881.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

C.D.F., COMPAGNIE DE FAÇADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8291 Meispelt, 36, rue de Kopstal.

R. C. Luxembourg B 94.772.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour COMPAGNIE DE FAÇADES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003882.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ELLIPSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 27.320.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(003977.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

HBI HAMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 113.225.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the second day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

HBI HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by deed drawn up on 24 May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 108.365.

The appearer for the above is here represented by Mr Alain Farana, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 28 November 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name HBI HAMBURG, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Chapter III. Management

8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. Business year

14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. Liquidation

16. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17. Liquidation

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

HBI HOLDING, S.à r.l. 250 Shares

Total: two hundred and fifty Shares 250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HBI HOLDING, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Alain Farana, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI HAMBURG, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Titre II.- Gérance

8. Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V. Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. Liquidation

Art. 16. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

HBI HOLDING, S.à r.l. 250 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales. 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.250,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI HOLDING, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

- HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant unique.

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Farana, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 décembre 2005, vol. 434, fol. 34, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(005293.3/242/402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

INTERNATIONAL OIL TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5429 Hettermillen, 5, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 29.115.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour INTERNATIONAL OIL TRANSPORT S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003887.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

WININVEST HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 68.890.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

C. Dogat.

(004194.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

HBI DORMAGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 113.226.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the second day of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

HBI HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by deed drawn up on 24 May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365.

The appearer for the above is here represented by Mr Alain Farana, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 28 November 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name HBI DORMAGEN, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Chapter III.- Management

8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Distribution right of Shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

16. Causes of Dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17. Liquidation

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

HBI HOLDING, S.à r.l. 250 Shares

Total: two hundred and fifty Shares. 250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HBI HOLDING, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Alain Farana, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI DORMAGEN, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

HBI HOLDING, S.à r.l. 250 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante parts sociales 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.250,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI HOLDING, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Est nommée Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

- HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant unique.

2- Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Farana, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 décembre 2005, vol. 434, fol. 34, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(005298.3/242/402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

INTERNATIONAL FAIR CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 50.123.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour INTERNATIONAL FAIR CONSULTING S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003889.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

FIRMA MATHIAS PAULY, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 58, Waistrooss.

R. C. Luxembourg B 54.413.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour FIRMA MATHIAS PAULY GmbH

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003891.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

FIRMA DENTALTECHNIK W. MAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 49, route de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 43.357.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour *FIRMA DENTALTECHNIK W. MAUS, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003902.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

IDEA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5573 Remich, 6, Montée Saint-Urbain.
R. C. Luxembourg B 65.914.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour *IDEA LUX, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003903.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

TROPIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 113.229.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Raymond Goebel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, représenté par Johana Bodart, en vertu d'une procuration.

2.- Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

3.- Mademoiselle Johana Bodart, employée privée, demeurant à Arlon, Belgique, en nom propre et en tant que mandataire.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: TROPIQUE S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la location, le positionnement et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, octroyer aux entreprises dans laquelle

la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros), représenté par 800 (huit cents) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, à partir d'aujourd'hui 11 novembre 2005, date de constitution, et jusqu'au 11 novembre 2010 compris, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder à l'acquisition de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société est engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par celle de toute personne à ce déléguée par le conseil ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Raymond Goebel, quatre cents actions.	400
2. Patrick Van Hees, deux cents actions.	200
3. Johana Bodart, deux cents actions.	200
Total: huit cent.	800

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 80.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Raymond Goebel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.
2. Monsieur Patrick Goebel, maître en droit et en sciences financières, demeurant à Luxembourg.
3. Madame Johana Bodart, employée privée, demeurant à Arlon, Belgique.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société CASSINI FINANCE LTD, ayant son siège à Tortola, Iles Vierges Britanniques

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Raymond Goebel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier Président du Conseil d'Administration Monsieur Raymond Goebel, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Bodart, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 27, case 3. – Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

J. Elvinger.

(005311.3/211/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

GARAGE PINO MOZE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 20-24, rue de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 96.720.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour GARAGE PINO MOZE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003904.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

DELTATECC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 110, rue de Remich.

R. C. Luxembourg B 66.899.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour DELTATECC LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003907.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

PLANZENCENTER J.P. BREININGER CITY CONCORDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 64.243.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour PLANZENCENTER J.P. BREININGER CITY CONCORDE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003909.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

**HBI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 36,000.

Registered office: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 108.365.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 109.134, incorporated initially under the name of KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. by deed drawn up on 22 June 2005 by the Notary Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») (the «Sole Shareholder»).

The articles of incorporation of the Sole Shareholder have been amended pursuant to several deeds as follows:

- the name of the Company has been changed from KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. into HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 11 July 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the Articles have been redrafted by a deed drawn up by the notary Hellinckx, undersigned, on 18 July 2005, not yet published in the Mémorial C,

- the corporate capital of the Company has been increased from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred nine thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 109,525.-) by a deed drawn up by the notary Hellinckx, resident à Mersch, on 20 July 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the corporate capital of the Company has been increased from one hundred nine thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 109,525.-) to two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 235,775.-) by a deed drawn up by the notary Hellinckx, pre-named, on 22 July 2005, not yet published in the Mémorial C,

- the name of the Company has been changed from HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. into HBI, S.à r.l. and the corporate capital of the Company has been increased from two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 235,775.-) to three hundred and twelve thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 312,575.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 27 July 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the corporate capital of the Company has been increased from three hundred twelve thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 312,575.-) to three hundred twenty thousand and three hundred Euro (EUR 320,300.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 28 July 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the corporate capital of the Company has been increased from three hundred twenty thousand and three hundred Euro (EUR 320,300.-) to four hundred seventy-one thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 471,175.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 10 August 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the corporate capital of the Company has been increased from four hundred seventy-one thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 471,175.-) to four hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 488,175.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 11 August 2005, not yet published in the Mémorial C, and

- the corporate capital of the Company has been increased from to four hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-five Euro (EUR 488,175.-) to five hundred twelve thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 512,675.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 12 August 2005, not yet published in the Mémorial C,

in its capacity as Sole Shareholder of HBI HOLDING, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 36,000.-, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and incorporated under the name KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 24 May 2005 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 July 2005, changing the name of the Company, not yet published into the Mémorial C and a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 12 August 2005, increasing the share capital from twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-six thousand Euro (EUR 36,000.-), not yet published in the Mémorial C;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of articles 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

33246

Resolutions

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

«14.1. The Company's financial year starts the seventeenth of August and ends on the sixteenth of August of each year.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves, following the previous resolution, to extend the duration of the first business year from 30 June 2005 to 16 August 2005.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 109.134, constituée initialement sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 22 juin 2005 par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») (l'«Associé Unique»).

Les statuts de l'Associé Unique ont été modifiés en vertu de plusieurs actes:

- la dénomination de la Société a été changée de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C;

- les Statuts ont été refondus en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, soussigné, en cours de publication au Mémorial C,

- le capital de la Société a été augmenté de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (109.525 EUR) en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, résidant à Mersch, en cours de publication au Mémorial C,

- le capital de la Société a été augmenté de cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (109.525 EUR) à deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-quinze euros (235.575 EUR) en vertu d'un acte reçu le 22 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, précité, en cours de publication au Mémorial C;

- la dénomination de la Société a été changée de HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l. en HBI, S.à r.l. et le capital de la Société a été augmenté de deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-quinze euros (235.575 EUR) à trois cent douze mille cinq cent soixante-quinze euros (312.575 EUR) en vertu d'un acte reçu le 27 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C;

- le capital de la Société a été augmenté de trois cent douze mille cinq cent soixante-quinze euros (312.575 EUR) à trois cent vingt-mille trois cents euros (320.300 EUR) en vertu d'un acte reçu le 28 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C;

- le capital de la Société a été augmenté de trois cent vingt-mille trois cents euros (320.300 EUR) à quatre cent soixante et onze mille cent soixante-quinze euros (471.175 EUR) en vertu d'un acte reçu le 10 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C; et

- le capital de la Société a été augmenté de quatre cent soixante et onze mille cent soixante-quinze euros (471.175 EUR) à quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze euros (488.175 EUR) en vertu d'un acte reçu le 11 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C; et

- le capital de la Société a été augmenté de quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze euros (488.175 EUR) à cinq cent douze mille six cent soixante-quinze euros (512.675 EUR) en vertu d'un acte reçu le 12 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C;

en qualité d'Associé Unique de HBI HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 36.000 EUR, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365 et constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu d'un acte dressé par le notaire Henri Hellinckx, demeurant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 20 juillet 2005, changeant le nom de la Société, en cours

de publication au Mémorial C et par un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, en date du 12 août 2005 augmentant le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à trente-six mille euros (36.000 EUR), en cours de publication au Mémorial C;

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13.1. des statuts de la Société et aux articles 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolutions

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1. des Statuts relatif à l'année financière, lequel a désormais la teneur suivante:

«14.1. L'année sociale commence le dix-sept août et se termine le seize août de chaque année.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, à la suite de la résolution précédente, d'étendre la première année financière du 30 juin 2005 au 16 août 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, vol. 25CS, fol. 38, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

J. Elvinger.

(005396.3/211/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

NEW NEPTUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7525 Mersch, 1, rue de Colmar-Berg.

R. C. Luxembourg B 50.221.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour NEW NEPTUNE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003922.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

PLAYER'S SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 26.091.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour PLAYER'S SPORTS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003924.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

PARKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 113.235.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CommInternational LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Malta, having its registered office at 167 Merchants Street, Valletta VLT03, Malta, registered with the commercial register of Malta under number C32341,

duly represented by Dirk Leermakers, Attorney-at-law, by virtue of a power of attorney given in Malta, on 6 December 2005.

The said proxy, after having been initialed and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a private limited liability company which it declares to establish as follows:

I. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Form and name

There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of PARKES, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law), and the law of 22 March 2004, on securitization (the Securitization Law), as well as by the present Articles.

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Art. 4. Corporate object

4.1. The corporate objects of the Company are:

(i) (A) the acquisition by purchase, subscription, exchange or in any other manner, the holding as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner, directly or indirectly of any stock, shares and other securities, bonds, notes, debentures, rights, interests, certificates of deposit and other debt instruments and more generally of any securities and financial instruments issued by any Luxembourg or foreign, public or private entity whatsoever, including shareholder-ships; and

(B) the ownership, administration, development and management of its portfolio of securities and financial instruments;

(ii) the acquisition and/or assumption, either directly or through another securitization entity, of risks related to claims, to other assets as referred to in Article 4.1.(i), and to undertakings assumed by third parties and inherent to all or part of the activities of third parties, through the issuance, by the Company, of securities the value of which, and return on which, is determined by such risks, in accordance with article 1 of the Securitization Law;

(iii) borrowing in any form except by way of public offer. The Company may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company within the limits of the law;

(iv) giving guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the law; and

(v) generally employing any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risks, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.2. In the broadest sense, the Company may also carry out all business transactions directly or indirectly connected with the foregoing objects.

II. Capital - Shares

Art. 5. Share capital

5.1. The Company has a subscribed share capital of one hundred thousand Australian Dollars (AUD 100,000.-) consisting of one thousand (1,000) ordinary shares not allocated to any particular class (a Class) and one thousand (1,000) Class B ordinary shares, each in registered form, with a par value of fifty Australian Dollars (AUD 50.-) and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased through the issuance of ordinary shares and/or redeemable preference shares having the characteristics described in the present Articles, or reduced, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives). The Company's shares are indivisible and only one person can be registered as owner of each share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in their dealings with the Company.

6.2. Subject to Articles 6.3. and 20.2., each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets of the Company (or, as the case may be, to a fraction of the assets of the Company that form part of or are derived from the compartment of the Company (the Compartment) to which the share in question pertains) in direct proportion to the fraction of the share capital of the Company or the Compartment, as the case may be, represented by such share, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such share.

6.3. Without prejudice to Article 20.2., each redeemable preference share entitles the holder to:

(i) for the first two years following the issue date of the relevant redeemable preference share, a cumulative return equal to a fixed rate of dividend equivalent to 2-year swap plus or minus a margin (to be determined by the board of directors), to be determined by the board of directors on the issue date of the relevant redeemable preference share; and

(ii) thereafter a floating rate return referable to the assets allocated to the relevant Compartment.

6.4. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfers of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by entry in this register.

6.5. The redeemable preference shares of the Company are redeemable in accordance with Articles 6.5. to (and including) 6.8., provided that:

(i) the redemption is accompanied by a reduction of the share capital of the Company;

(ii) the Company, or as the case may be, the Compartment to which the redeemable preference shares pertain, shows sufficient available distributable reserves to pay the redemption price in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, such distributable reserves to be evidenced in interim accounts of the Company as of the redemption date, to be approved by the board of directors of the Company.

Redemption shall be decided by the shareholders of the Company in accordance with Article 10.4.

6.5.1. Voluntary redemption

Without prejudice to Article 6.5.2., the Company's redeemable preference shares may be redeemed in one or several times. Redemption of the redeemable preference shares shall take place either at the request of the holder(s) of the redeemable preference shares in accordance with Article 6.7., or as decided by the board of directors of the Company in accordance with Article 6.8.

6.5.2. Mandatory redemption

If a redeemable preference share of the Company has not been earlier redeemed pursuant to Article 6.5.1., that redeemable preference share of the Company shall be redeemed on the fifth anniversary of its issuance.

6.6. The redemption price shall be equal to the par value of the redeemable preference share to be redeemed, plus the amount of share premium paid in respect of such share.

The redemption price shall be paid in cash.

6.7. The following provisions shall apply to the redemption of redeemable preference shares at the request of the holder(s):

(i) Any holder of redeemable preference shares who intends to have its/his/her shares redeemed in whole or in part must, via telecopy (or other facsimile device), deliver to the board of directors of the Company, at the registered office of the Company, an irrevocable notice of election for redemption (the Notice of Share Redemption).

(ii) The board of directors of the Company shall convene the shareholders to a general meeting no later than ten (10) business days following the date on which the Notice of Share Redemption has been delivered to the board of directors of the Company (the Delivery Date) to resolve upon the redemption and related matters.

(iii) The Company shall redeem the redeemable preference shares elected for redemption no later than fifteen (15) business days following the Delivery Date.

(iv) In the event that the number of redeemable preference shares elected for redemption exceeds the number of redeemable preference shares that the Company can redeem in accordance with the Company Law and these Articles, the redemption requests from all holders who have requested a redemption of their redeemable preference shares will be reduced pro rata.

6.8. If the redemption of redeemable preference shares is at the request of the board of directors of the Company, paragraphs (ii) to and including (iv) of Article 6.7. shall apply mutatis mutandis.

6.9. Subject to and in compliance with the Company Law, a dividend equal to any accrued and unpaid return until the date of redemption will be declared and paid on the redeemable preference shares in a relevant Compartment of the Company prior to a redemption of redeemable preference shares.

Art. 7. Compartments

7.1. The board of directors of the Company may create one or more Compartments within the Company. Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company and may be represented by ordinary shares and/or redeemable preference shares. The resolutions of the board of directors of the Company creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2. As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that:

- (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment; or
- (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment,

are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment; however, their rights shall be allocated, first, to those assets of the Company which have not been assigned to a specific Compartment and the excess of their rights, if any, to all Compartments of the Company according to the ordinary share capital of each Compartment as a proportion of the total ordinary share capital issued by the Company.

7.3. No resolutions of the board of directors of the Company may be taken to amend the resolution having created a specific Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the board of directors of the Company taken in breach of this Article shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5. Where pursuant to Article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, Articles 9 and 10 will apply as if the shareholders of that Compartment were referred to in place of the shareholders of the Company generally. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board of directors resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

7.6. Expenses that have arisen in connection with the assets of a Compartment will be allocated to that Compartment. General expenses of the Company will be allocated to all Compartments of the Company according to the ordinary share capital of each Compartment as a proportion of the total ordinary share capital issued by the Company.

Art. 8. Transfer of shares

8.1. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

8.2. Any shareholder who intends to transfer his shares in whole or in part must notify the other shareholders of such intention at least twenty (20) business days in advance of the contemplated date of transfer.

8.3. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

8.4. The holders of ordinary shares shall have a right of first refusal with respect to any redeemable preference share or ordinary shares not held by them, the transfer of which is proposed, such right to be exercisable within the time period specified in Article 8.2. and on terms no less favorable to the transferor than those proposed.

III. General meetings of shareholders

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company

9.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

9.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company will be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the 31st October of each year at 9 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

9.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

9.4. Other meetings of the shareholders of the Company must be held in Luxembourg at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9.5. The holders of the shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on matters which relate exclusively to such Compartment in accordance with Article 7.5. The holders of shares of the Company relating to other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not relating to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

9.6. The provisions of Article 10 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of holders of shares relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of holders of shares of a specific Compartment or deciding upon

the liquidation of the Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of holders of shares representing at least three quarters of the shares relating to such Compartment.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

10.1. Written notice of any meeting of shareholders of the Company shall be given to all shareholders at least ten (10) business days in advance of the date set for such meeting, however, in respect of the meetings of shareholders of the Company which shall resolve upon the redemption of the redeemable preference shares of the Company or upon the transfer of shares of the Company to non-shareholders, such redemption or transfer will only be effective five (5) business days after the date of such meeting.

10.2. The quorum and majorities required by the Company Law shall govern the conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

10.3. Each ordinary share and each redeemable preference share is entitled to one vote.

10.4. Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority vote of those present or represented and voting at the meeting.

10.5. The shareholders may not resolve upon the following transactions without the consent of a majority of the shareholders representing at least three-quarters of the total issued share capital of the Company or allocated to the relevant Compartment, as the case may be:

(i) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by a merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Articles; and

(ii) to dissolve and/or liquidate the Company and/or any Compartment thereof.

10.6. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

10.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

10.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. Management

11.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of one or several A director(s) and one or several B director(s). Neither the A director(s) nor the B director(s) need to be shareholders. The A director(s) must be employed by COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA or another company in the group of companies of which COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA is a member.

11.2. The A director(s) will be designated as candidates for appointment by the holders of the ordinary shares not allocated to any particular class and the B director(s) will be designated as candidates for appointment by the holders of the shares others than the ordinary shares not allocated to any particular class. The A director(s) and the B director(s) shall be appointed by the shareholders of the Company at the general meeting which shall also determine their remuneration and the term of their office. The shareholders of the Company at the general meeting must in all cases appoint the persons nominated on an exclusive basis by the respective class.

11.3. The A director(s) and the B director(s) may be removed ad nutum (without any cause) at any time.

11.4. Each A director and each B director shall be eligible for reappointment at the end of the term of his appointment.

IV. Management - Representation

Art. 12. Meetings of the board of directors of the Company

12.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman and a vice-chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

12.2. The board of directors shall meet upon call by written notice issued by or at the request of the chairman, or the vice-chairman (on behalf of the chairman) or any two directors, at the place and time indicated in the notice, which place shall be in Luxembourg and the person(s) convening the meeting shall set the agenda, except that any director may call a meeting of the board of directors to resolve upon the redemption of redeemable preference shares of the Company in accordance with Article 6.8.

12.3. Except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice for the meeting of the board of directors of the Company, notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least ten (10) business days in advance of the date set for such meeting.

12.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented at the commencement of the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

12.5. No member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing a proxy.

12.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

12.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present in Luxembourg at a meeting of the board of directors of the Company and if at least one A director is present (either in person, by conference call or similar means of communication equipment permitted by paragraph 6 of this Article 12). Decisions shall be taken by unanimous votes of the directors present or represented at such meeting.

12.8. The decisions of the directors may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all directors in writing, whether in original or by facsimile or e-mail. Each director shall cast his vote by signing the circular resolution. The signatures of the directors may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile. The date of the resolution will be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

13.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

13.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 14. Powers of the board of directors of the Company

14.1. All powers not expressly reserved by Company Law or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

Art. 15. Delegation of powers

15.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, whether a director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures

16.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two directors of the Company, one of whom must be an A director, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated pursuant to Article 15.1.

Art. 17. Conflict of interests

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 18. External auditor

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises) in accordance with article 48 of the Securitization Law. The external auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 19. Accounting year

19.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of July of each year and shall terminate on the 30th of June of each year.

19.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of directors must procure the preparation of the balance sheet and the profit and loss account of the Company in accordance with Article 7 as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all of the Company's commitments and the indebtedness of the directors, the statutory auditor(s) (if applicable) and shareholders to the Company.

19.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation of profits

20.1. Each financial year, for each Compartment of the Company, the board of directors will determine how much of the profit of that Compartment is available for distribution and whether comprised of profit from the current financial year or retained from a previous financial year and all of the profits of the Company so determined to be available for distribution in accordance with article 197 of the Company Law, must first be aggregated with any payments to be made on the redeemable preference shares in accordance with Article 6.3. which qualify as interest expenses for accounting purposes (the total of such sums being the Total Net Earnings Available for Distribution or TNED).

20.2. Thereafter, the TNED for each Compartment of the Company shall be allocated as follows:

(i) first, an amount corresponding to five per cent (5%) of the TNED shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Compartment of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.2. above;

(ii) second, there shall be paid with respect to the redeemable preference shares on issue within the Compartment of the Company concerned the return referred to in Article 6.3.; and

(iii) the remainder of the TNED, if any, shall be paid as a dividend on the ordinary share capital of the Compartment of the Company concerned.

The payments referred to in sub-paragraphs (ii) and (iii) above shall be calculated net of any interim dividends declared on the redeemable preference shares and/or the ordinary shares in accordance with Articles 20.5. and 20.6.

20.3. If for a given Compartment the aggregate amount of TNED allocated to the statutory reserve exceeds ten per cent (10%) of the capital of the relevant Compartment by reason of compliance with article 197 of the Company Law, such Compartment shall have towards each other Compartment which has not contributed to the statutory reserve, in total, ten per cent of its capital, a claim equal to the amount of the excess allocation but not exceeding the amount to be allocated to the statutory reserve by such other Compartment under article 20.2.(i). By derogation to paragraph 20.2.(ii), the TNED realised by such other Compartment shall first serve to reimburse the above claim by priority to any dividend payment.

20.4. The dividends payable out of the profits of a Compartment which is represented in whole or part by Class B redeemable preference shares shall be paid in Australian Dollars (AUD) and dividends payable out of any profits other than those profits shall be paid in Australian Dollars (AUD) or any other currency selected by the board of directors of the Company and in the manner to be determined by the board of directors of the Company.

20.5. Interim dividends may be paid on the shares on 15 May and 15 November of each year in accordance with and subject to Article 20.2. under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is approved by the board of directors;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

20.6. For purposes of this Article 20 and subject to Article 6.9., there shall be only three dates on which dividends may be declared, i.e. the 31 October, the date of the annual general meeting of shareholders, the 15th of May and the 15th of November. If such a date is a Saturday, Sunday or public holiday, declaration of the dividend shall take place on the next following business day.

VI. Liquidation

Art. 21. Liquidation

21.1. The liquidation of the Company or, as the case may be, of any Compartment of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). The dissolution and liquidation of the Company or the Compartment, as the case may be, shall be carried out in accordance with the Company Law and the Securitization Law.

21.2. The surplus resulting from the realisation of the relevant assets and the payment of the relevant liabilities of the Company or the Compartment, as the case may be, shall be distributed to the shareholders as follows:

(i) the holders of redeemable preference shares shall be entitled to receive (a) payment of any accrued but undeclared and/or declared and unpaid dividend (calculated as per article 6.3.), and (b) the repayment of the par value of their shares plus the amount of share premium paid with respect to such shares and the holders of ordinary shares shall be entitled to receive (a) payment of any dividends declared with respect to such shares but unpaid and (b) the repayment of the par value of their shares plus the amount of share premium paid with respect to such shares; if, however, the assets of the Company available for distribution are not sufficient to pay to the holders of redeemable preference shares and to the holders of ordinary shares the full amounts to which they are entitled in accordance with this Article 21.2.(i), the entitlements of the holders of redeemable preference shares will take priority as to the amount of the par value of their shares and thereafter the entitlements of the holders of redeemable preference shares and ordinary shares shall be reduced proportionally on a *pari passu* basis; and

(ii) after payment in full of the amounts specified in item (i) above, the remaining surplus (if any) shall be distributed to the holders of ordinary shares of the Company in proportion to the number of ordinary shares held.

Art. 22. Financial information

22.1. The Company shall provide all shareholders with all information in relation to itself available to the Company which may be reasonably required by a shareholder to meet tax and legal reporting obligations of the group of companies of which the shareholder is part. Such information shall include but shall not be limited to all available tax filings, returns and receipts, bank statements, books and other records of the Company.

22.2. The Company will use Australian Dollars (AUD) as its functional currency and it shall prepare its annual accounts in conformity with Luxembourg generally accepted accounting principles.

VII. General provision

Art. 23. Applicable laws

23.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and the Securitization Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on the 30th of June 2006.

Subscription and payment

CommInternational LIMITED, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to (1,000) ordinary shares of the Company not allocated to any particular class and one thousand (1,000) Class B ordinary shares and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of one hundred thousand Australian Dollars (AUD 100,000.-).

The amount of one hundred thousand Australian Dollars (AUD 100,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The appearing person declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to EUR 6,000.-.

General meeting of the sole shareholder

The appearing person, representing the entire subscribed share capital, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company to approve the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at four (4);
- (ii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for an unlimited duration:
 - (a) John Cornelius Marshall, bank executive, born on 23 December 1956, at Birmingham, UK, residing at Woodsden Farmhouse, Water Lane, Hawkhurst, Kent TN18 5AY, United Kingdom, as A director;
 - (b) Phillip James Cole, bank executive born on 3 March 1961, at Sydney Australia, residing at 24 Darling St, Glebe, NSW, Australia, as A director;
 - (c) Mrs Kristel Augusta Anna Maria Segers, a business executive, born on October 8, 1959 at Turnhout, Belgium, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, as B director; and
 - (d) Mr Christophe Gammal, a business executive, born on August 9, 1967 at Uccle, Belgium, residing at 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette, as B director;
- (iii) that the address of the registered office of the Company be set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, he signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sixième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CommInternational LIMITED, une société constituée et organisée sous les lois de Malte, ayant son siège social à 167 Merchants Street, Valetta VLT03, Malte, immatriculée auprès du registre du commerce de Malte sous le numéro C32341,

dûment représentée par Dirk Leermakers, Avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée à Malte, le 6 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été initialisée et signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les présents statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme et dénomination

Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales par la suite, une société en la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de PARKES, S.à r.l. (la Société), laquelle sera soumise aux dispositions légales de droit luxembourgeois et notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) ainsi qu'aux présents Statuts.

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Objet Social

4.1. La Société a pour objet:

(i) (A) l'acquisition par achat, souscription, échange ou de toute autre manière, la détention aussi bien que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, directement ou indirectement, de tous titres, parts sociales et autres valeurs mobilières, obligations, billets à ordre, emprunts obligataires, droits, participations, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et, plus généralement de toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée de quelque nature qu'elle soit, luxembourgeoise ou étrangère, y compris des sociétés en participation; et

(B) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers;

(iii) l'acquisition et/ou prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme de titrisation, de risques liés à des créances, à d'autres biens tels que visés à l'Article 4.1.(i), et à des engagements assumés par des tiers et inhérents à tout ou partie des activités de tiers, par l'émission, par la Société, de valeurs mobilières, dont la valeur et le rendement dépendent de ces risques, conformément à l'article 1^{er} de la Loi sur la Titrisation;

(iv) l'emprunt sous quelque forme que ce soit, excepté sous forme d'appel public à l'épargne. La Société peut émettre des billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et toute sorte de créances et/ou autres titres d'emprunt. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société dans les limites de la loi;

(v) l'octroi de garantie et l'octroi de gages, d'hypothèques ou de tous autres types de sûretés sur tout ou partie de ses actifs dans les limites de la loi; et

(vi) d'une manière générale, l'emploi de toutes techniques et l'utilisation de tous instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.2. La Société peut, dans un sens plus large, accomplir toutes transactions commerciales qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent mille dollars australiens (AUD 100.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires non attribuées à une classe spécifique (une Classe) et mille (1.000) parts sociales ordinaires de Classe B, chacune sous forme nominative, chacune d'une valeur nominale de cinquante dollars australiens (AUD 50,-) et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté par l'émission de parts sociales ordinaires et/ou parts sociales préférentielles rachetables ayant les caractéristiques décrites dans les présentes Statuts, ou réduit, par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont et resteront nominatives. Les parts sociales de la société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale peut être enregistré. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Sous réserve des Articles 6.3. et 20.2., chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs de la Société (ou, le cas échéant, à une fraction des actifs de la Société qui forment une partie ou sont dérivés du compartiment de la Société (le Compartiment) auquel appartient la part sociale en question) en proportion directe avec la fraction du capital social de la Société ou du Compartiment, le cas échéant, représentée par cette part sociale augmenté, du montant de la prime d'émission, s'il y en a, payée conformément à cette part sociale.

6.3. Sans préjudice de l'Article 20.2., chaque part sociale préférentielle rachetable donne droit à son détenteur à:

(i) dans les deux années qui suivent la date d'émission de la part sociale préférentielle rachetable en question, un revenu cumulatif égal à un taux fixe de dividende équivalent à 2 ans de swap plus ou moins une marge (qui sera déterminée par le conseil d'administration), qui sera déterminé par le conseil d'administration à la date d'émission de la part sociale préférentielle rachetable en question; et

(ii) ensuite un revenu à taux flottant référé aux actifs attribués au Compartiment en question.

6.4. Un registre des associés de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé. Ce registre contiendra le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces parts sociales, ainsi que la mention des transferts des parts sociales et les dates de ces transferts. La propriété des parts sociales sera établie par inscription dans ledit registre.

6.5. Les parts sociales préférentielles rachetables de la Société sont rachetables en vertu des Articles 6.5. à (et incluant) 6.8., à condition que:

(i) le rachat soit accompagné d'une réduction du capital social de la Société;

(ii) la Société, ou le cas échéant, le Compartiment auquel les parts sociales préférentielles rachetables appartiennent, ait suffisamment de réserves distribuables disponibles pour payer le prix de rachat qui excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, les montants des réserves distribuables seront inscrits dans les comptes intermédiaires de la Société à la date de rachat, lesquels seront approuvés par le conseil d'administration de la Société.

Le rachat sera décidé par les associés de la Société en application de l'Article 10.4.

6.5.1. Rachat volontaire

Sans préjudice de l'Article 6.5.2., les parts sociales préférentielles rachetables de la Société peuvent être rachetées en une ou plusieurs fois. Le rachat des parts sociales préférentielles rachetables interviendra soit à la demande du/des propriétaire(s) des parts sociales préférentielles rachetables en application de l'Article 6.7., ou soit par décision du conseil d'administration de la Société en application de l'Article 6.8.

6.5.2. Rachat obligatoire

Si une part sociale préférentielle rachetable de la Société n'a pas été préalablement rachetée conformément à l'Article 6.5.1., cette part sociale préférentielle rachetable de la Société sera rachetée à la date du cinquième anniversaire de son émission.

6.6. Le prix de rachat sera égal à la valeur nominale de la part sociale préférentielle rachetable à racheter, plus le montant de prime d'émission payé en considération de cette part sociale.

Le prix de rachat sera payé en espèces.

6.7. Les dispositions suivantes s'appliqueront au rachat des parts sociales préférentielles rachetables demandé par le/les propriétaire(s):

(i) Tout propriétaire de parts sociales préférentielles rachetables qui a l'intention de demander le rachat total ou partiel de ses parts sociales, doit, par fax (ou tout autre appareil de télécopie) envoyer au conseil d'administration de la Société, à l'adresse de son siège social, une notification irrévocable de son choix de rachat (la Notification de Rachat de Part Sociale).

(ii) Le conseil d'administration de la Société convoque alors les associés à une assemblée générale au plus tard dix (10) jours ouvrables après la date de remise au conseil d'administration de la Société de la Notification de Rachat de Part Sociale (la Date de Remise) afin de décider sur le rachat et d'autres points y afférents.

(iii) La Société rachètera les parts sociales préférentielles rachetables dont le rachat a été demandé au plus tard quinze (15) jours ouvrables après la Date de Remise.

(iv) Si le nombre des parts sociales préférentielles rachetables dont le rachat a été demandé excède le nombre des parts sociales préférentielles rachetables que la Société peut racheter, en vertu la Loi sur les Sociétés et des présents Statuts, les demandes de rachat de tous les propriétaires qui ont demandé un rachat de leurs parts sociales préférentielles rachetables seront réduites au pro rata.

6.8. Si le rachat des parts sociales préférentielles rachetables est décidé par le conseil d'administration de la Société, les paragraphes (ii) à et incluant (iv) de l'Article 6.7. s'appliqueront mutadis mutandis.

6.9. Sous réserve de et conformément à la Loi sur les Sociétés, un dividende égal au profit échu et impayé à la date de rachat sera déclaré et payé aux parts sociales préférentielles rachetables du Compartiment concerné de la Société préalablement au rachat des parts sociales préférentielles rachetables.

Art. 7. Compartiments

7.1. Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société. Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société et pourra être représenté par des parts sociales ordinaires et/ou des parts sociales préférentielles rachetables. Les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un ou plusieurs Compartiments, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

7.2. Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société qui:

(i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment; ou

(ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment,

sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société ayant créé un tel Compartiment, strictement limitées aux actifs de ce Compartiment et les actifs de ce Compartiment seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé n'auront aucun droit sur les actifs des Compartiments; cependant, leurs droits seront rattachés, en priorité, aux actifs de la Société qui n'ont pas été rattachés à un Compartiment

déterminé et le surplus de leurs droits, s'il y en a, à tous les Compartiments de la Société conformément au capital social de chaque Compartiment en proportion du capital social ordinaire total émis par la Société.

7.3. Aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise pour modifier les résolutions ayant créé un Compartiment spécifique ou pour prendre toute autre décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés au Compartiment en question. Toute décision prise par le conseil d'administration de la Société en violation de cet Article sera nulle et non avenue.

7.4. Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5. Dans les cas où en vertu de l'Article 7.3. ci-dessus, le consentement préalable des associés d'un Compartiment déterminé est requis, les Article 9 et 10 s'appliquent comme si les associés de ce Compartiment étaient visés à la place des associés de la Société en général. Dans les cas où le consentement préalable des créanciers d'un Compartiment déterminé est requis, les conditions de majorité déterminées dans les résolutions du conseil d'administration de la Société ayant créé un tel Compartiment, ou les documents d'émission des titres d'un tel Compartiment, s'appliquent.

7.6. Les frais qui sont nés en relation avec les actifs d'un Compartiment seront alloués à ce Compartiment. Les frais généraux de la Société seront alloués à tous les Compartiments de la Société conformément au capital social ordinaire de chaque Compartiment et proportionnellement au capital social ordinaire total émis par la Société.

Art. 8. Transfert des parts sociales

8.1. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Le transfert des parts sociales à des non-associés est soumis à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social émis de la Société. Un transfert de parts ne sera opposable à la Société ou vis-à-vis des tiers qu'après la notification à, ou l'approbation préalable par, la Société conformément à l'article 1690 du code civil.

8.2. Tout associé qui a l'intention de transférer ses parts sociales, en totalité ou en partie, doit notifier les autres associés de son intention au moins vingt (20) jours ouvrables avant la date prévue du transfert.

8.3. Pour toute autre question, il est fait référence aux Articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

8.4. Les détenteurs de parts sociales ordinaires ont un droit de premier refus relativement à toutes parts sociales ordinaires ou parts sociales préférentielles rachetables non détenues par eux, dont le transfert est proposé, lequel droit est exerçable dans le délai stipulé à l'Article 8.2. et dans des termes non moins favorables au cédant que ceux proposés.

III. Assemblée générale des associés

Art. 9. Assemblées des associés de la Société

9.1. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

9.2. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société se tiendra, conformément à la Loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 31 octobre de chaque année à 9 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

9.3. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.4. Les autres assemblées générales des associés de la Société devront se tenir au Luxembourg aux lieu et heure spécifiés dans les convocations aux assemblées.

9.5. Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à un Compartiment spécifique de la Société peuvent, à tout moment, tenir une assemblée générale pour décider sur des matières en relation exclusivement à ce Compartiment conformément à l'Article 7.5. Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à tout autre Compartiment de la Société ou les détenteurs de parts sociales non rattachées à un Compartiment spécifique de la Société pourront être présents, mais ne seront pas en droit de prendre part au vote à de telles assemblées.

9.6. Les dispositions de l'Article 10 s'appliqueront mutatis mutandis aux assemblées générales des détenteurs de parts sociales rattachées à un Compartiment spécifique. Les décisions affectant les droits des détenteurs de parts sociales d'un Compartiment spécifique ou décidant de la liquidation d'un Compartiment doivent être approuvées par le vote positif de la majorité des détenteurs de parts sociales représentant au moins trois quarts des parts sociales rattachées à ce Compartiment.

Art. 10. Convocation, quorum, procurations, avis de convocation

10.1. Une convocation écrite de toute assemblée des associés de la Société sera donnée à tous les associés au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue de cette assemblée, cependant, en ce qui concerne les assemblées des associés de la Société réunies pour décider du rachat des parts sociales préférentielles rachetables de la Société ou du transfert des parts sociales de la Société à des non-associés, ce rachat ou ce transfert ne seront effectifs que cinq (5) jours ouvrables après la date de l'assemblée.

10.2. Les quorum et majorités requis par la Loi sur les Sociétés régiront la tenue des assemblées des associés de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

10.3. Chaque part sociale ordinaire et chaque part sociale préférentielle rachetable donnent droit à une voix.

10.4. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par ces Statuts, les décisions de l'assemblée générale des associés de la Société dûment convoquée seront prises à la majorité simple des associés présents ou représentés et votants.

10.5. Les associés ne peuvent adopter valablement des résolutions concernant les sujets suivants sans le consentement d'une majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social total émis par la Société ou, le cas échéant, rattaché au Compartiment concerné:

(i) modifier, altérer ou abroger toute disposition des Statuts (y compris toute modification, altération ou abrogation résultant d'une fusion, d'une consolidation ou de toute opération assimilée);

(ii) dissoudre et/ou liquider la Société et/ou tout Compartiment.

10.6. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés. En dépit du consentement des associés.

10.7. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par e-mail, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

10.8. Tout associé peut participer à toute assemblée des associés de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment, et la participation à une assemblée par de tels moyens vaudra présence de la personne à une telle assemblée.

10.9. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des associés de la Société, et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Administration

11.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant un ou plusieurs administrateur(s) A et un ou plusieurs administrateur(s) B. Ni le ou les administrateur(s) A et ni le ou les administrateur(s) B ne doivent être associés. Le ou les administrateur(s) A doit/vent être employé par COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA ou par une autre société du groupe de société dont COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA est membre.

11.2. Le ou les administrateur(s) A seront désignés comme candidats à la nomination par les détenteurs des parts ordinaires non attribuées à une particulière classe et le ou les administrateur(s) B seront désignés comme candidats à la nomination par les détenteurs des parts autres que les parts ordinaires non attribuées à une particulière classe. Le ou les administrateur(s) A et le ou les administrateur(s) B seront élus par les associés de la Société lors de l'assemblée générale des associés qui déterminera en outre leur rémunération et la durée de leur mandat. Les associés de la Société à l'assemblée générale doivent dans tous les cas élire, sur une base exclusive, les personnes nominées par les respectives classes.

11.3. Le ou les administrateur(s) A et le ou les administrateur(s) B peuvent être révoqués ad nutum (sans motif) à tout moment.

11.4. Chaque administrateur A et chaque administrateur B est rééligible pour une nouvelle nomination au terme de son mandat.

IV. Gérance - Représentation

Art. 12. Réunions du conseil d'administration de la Société

12.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président et un vice-président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des procès-verbaux des assemblées générales des associés de la Société.

12.2. Le conseil d'administration est convoqué par convocation par écrit du président, ou à la demande du président, ou du vice-président (à la demande du président) ou par deux administrateurs, au lieu et heure indiqués dans la convocation, lequel lieu sera à Luxembourg, et les personnes convoquant la réunion fixeront l'agenda, toutefois tout administrateur peut convoquer une réunion du conseil d'administration pour décider du rachat de parts préférentielles rachetables de la Société conformément à l'Article 6.8.

12.3. Sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera précisée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société, une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration de la Société sera adressée à tous les administrateurs au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue pour cette réunion.

12.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable par écrit si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au début de la réunion et si ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir eu connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation par écrit avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, e-mail, télégramme ou télex. Une convocation par écrit spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant aux heures et lieux prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration de la Société.

12.5. Aucun membre du conseil d'administration de la Société ne pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration de la Société en désignant un mandataire.

12.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment, une participation à une réunion de cette manière équivaut à une présence en personne à la réunion.

12.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs de la Société sont présents à Luxembourg à une réunion du conseil d'administration de la Société et si au moins un administrateur A est présent (soit en personne, par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire autorisé en vertu du paragraphe 6 de l'Article 12). Les décisions sont prises à l'unanimité des votes des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

12.8. Les décisions des administrateurs peuvent être prise par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les administrateurs par écrit, en original ou par fax ou email. Chaque administrateur exprimera son vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des administrateurs peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies

de documents contenant une résolution identique et envoyées par courrier ou fax. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société

13.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

13.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

14.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Société ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés de la Société sont de la compétence du conseil d'administration, qui est investi de tous les pouvoirs pour accomplir ou autoriser tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs

15.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées

16.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société dont un doit être un administrateur A, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, et ce, dans les limites de ces pouvoirs. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui des pouvoirs de gestion journalière ont été délégué en vertu de l'Article 15.1.

Art. 17. Conflit d'intérêts

17.1. Aucun contrat ou aucune autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou serait un administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

17.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, voter ou agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

17.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque transaction de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote relatif à cette transaction; et un rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des associés de la Société qui devra ratifier cette transaction.

Art. 18. Réviseur d'entreprises

18.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation. Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera/seront désigné(s) par le conseil d'administration de la Société, lequel déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

V. Exercice social - Affectation des bénéfices

Art. 19. Exercice social

19.1. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de chaque année.

19.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil d'administration fait préparer les comptes et le bilan des pertes et profits de la Société conformément à l'Article 7 ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société, et les dettes des administrateurs, des commissaires (le cas échéant) et des associés de la Société.

19.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan des pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 20. Affectation des Bénéfices

20.1. A chaque exercice social, pour chaque Compartiment de la Société, le conseil d'administration détermine le montant du bénéfice de ce Compartiment qui est disponible pour distribution et si le bénéfice de l'année fiscale en cours ou celui conservé de l'année fiscale précédente et tous les autres profits de la Société disponibles pour distribution conformément à l'Article 197 de la Loi sur les Sociétés, devront dans un premier temps être cumulés à tout paiement devant être fait aux parts sociales préférentielles rachetables en application de l'Article 6.3., lesquels seront qualifiés de dépenses d'intérêts pour les besoins comptables (le total de telles sommes étant qualifié de Bénéfices Nets Totaux Disponibles pour la Distribution ou BNTD).

20.2. Puis, les BNTD pour chaque Compartiment de la Société devront être distribués de la façon suivante:

(i) premièrement, un montant correspondant à cinq pour cent (5%) des BNTD sera affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital du Compartiment de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 5.2. ci-dessus;

(ii) deuxièmement, il sera payé aux parts sociales préférentielles rachetables émises dans le Compartiment de la Société concerné le dividende décrit à l'Article 6.3.; et

(iii) le solde des BNTD, s'il y en a, sera payé en tant que dividende au capital social ordinaire du Compartiment de la Société concerné.

Les paiements dont il est fait référence aux sous-paragraphes (ii) et (iii) ci-dessus seront calculés nets de tout dividendes intérimaires déclarés sur les parts sociales préférentielles rachetables et/ou les parts sociales ordinaires conformément à l'Article 20.5. et 20.6.

20.3. Si pour un Compartiment particulier le montants cumulés des BNTD affectés à la réserve légale dépasse dix pour cent (10%) du capital du Compartiment concerné du fait de l'application de l'article 197 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, ce Compartiment aura vis-à-vis de tout autre Compartiment qui n'a pas contribué à la réserve légale, en totalité, dix pour cent de son capital, une créance égale au montant de l'affectation qui est en excès mais qui ne n'excèdera pas le montant devant être affecté à la réserve légale par cet autre Compartiment en vertu de l'article 20.2.(i). Par dérogation au paragraphe 20.2.(ii), les BNTD réalisés par cet autre Compartiment serviront en premier à rembourser la créance mentionnée ci-dessus et ceci en priorité à tout autre paiement de dividende.

20.4. Les dividendes payables à partir des bénéfices d'un Compartiment qui est représenté en tout ou partie par des parts sociales préférentielles rachetables de classe B seront payés en dollars australiens (AUD) et les dividendes payables à partir des tous autres bénéfices seront payés en dollars australiens (AUD) ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et de la manière déterminée par le conseil d'administration de la Société.

20.5. Les dividendes intérimaires pourront être distribués le 15 mai et le 15 novembre de chaque année conformément à l'Article 20.2. dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est approuvé par le conseil d'administration;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

20.6. Pour les besoins de cet Article 20 et conformément à l'Article 6.9., les dividendes pourront être déclarés uniquement à trois dates qui sont le 31 octobre, la date de l'assemblée générale annuelle des associés, le 15 mai et le 15 novembre. Si ces dates tombent un samedi, un dimanche ou un jour férié bancaire, la déclaration des dividendes s'effectuera le premier jour ouvrable suivant.

VI. Liquidation

Art. 21. Liquidation

21.1. Il sera procédé à la liquidation de la Société, ou le cas échéant de tout Compartiment de la Société par un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés de la Société décidant de la liquidation. Cette assemblée générale des associés de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s). La dissolution et la liquidation de la Société ou du Compartiment s'effectueront conformément à la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

21.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société ou du Compartiment sera distribué aux associés de la façon suivante:

(i) les détenteurs de parts sociales préférentielles rachetables auront droit de percevoir (a) le paiement de tout dividende échu, déclaré et/ou non déclaré et impayé (calculé en application de l'Article 6.3.) et (b) le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales plus le montant de prime d'émission payé relativement à ces parts sociales et les détenteurs de parts sociales ordinaires auront droit de percevoir (a) le paiement de tout dividende déclaré mais impayé relativement à ces parts sociales et (b) le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales plus le montant de prime d'émission payé relativement à ces parts sociales, si toutefois les actifs de la Société disponibles pour distribution sont insuffisants pour payer aux détenteurs de parts sociales ordinaires et de parts sociales préférentielles rachetables le montant intégral auxquels ils ont droit conformément à cet Article 21.2 (i), les droits des détenteurs de parts sociales préférentielles rachetables au paiement de la valeur nominale de leurs parts sociales auront la priorité et ensuite les droits au paiement des détenteurs de parts sociales ordinaires et de parts sociales préférentielles rachetables seront réduits proportionnellement sur une base pari passu; et

(ii) après paiement intégral des montants (i) ci-dessus, le solde (si il y en a) sera distribué aux détenteurs de parts sociales ordinaires de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales ordinaires qu'ils détiennent.

Art. 22. Information financière

22.1. La Société mettra à disposition de tous les associés toutes les informations disponibles et relatives à la Société et qui pourraient être raisonnablement requises par un associé afin qu'il puisse satisfaire les obligations de rapports fiscaux et légaux qui reposent sur le groupe de sociétés auquel l'associé en question fait partie. De telles informations incluent mais ne se limitent pas aux toutes les déclarations fiscales disponibles, quittances, extraits bancaires, livres et autres registres de la Société.

22.3. La Société utilisera les dollars australiens (AUD) comme devise de fonctionnement et préparera ses comptes annuels conformément aux principes comptables généralement acceptés au Luxembourg.

VII. Disposition générale

Art. 23. Droit applicable

23.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts seront tranchées en application de la loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 30 juin 2006.

Souscription et paiement

CommInternational LIMITED, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) parts sociales ordinaires de la Société non attribuées à une classe spécifique et à mille (1.000) parts sociales ordinaires de Classe B, et les libérer entièrement par apport en espèces d'un montant de cent mille dollars australiens (AUD 100.000,-).

Le montant de cent mille dollars australiens (AUD 100.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

La partie comparante déclare que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 6.000,-

Assemblée générale de l'associé unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a immédiatement tenu une assemblée générale des associés de la Société pour approuver les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à quatre (4);
- (ii) sont nommés membres du conseil d'administration de la Société pour une période illimitée:
 - (a) John Cornelius Marshall, banquier, né le 23 décembre 1956, à Birmingham, UK, résidant à Woodsden Farmhouse, Water Lane, Hawhurst, Kent TN18 5AY, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur A; et
 - (b) Phillip James Cole, banquier, né le 3 mars 1961, à Sydney, Australie, résidant au 24 Darling St, Glebe, NSW, Australie, en tant qu'administrateur A;
 - (c) Kristel Augusta Anna Maria Segers, cadre, née le 8 octobre, 1959 à Turnhout, Belgique, résidant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant qu'administrateur B; et
 - (d) M. Christophe Gammal, banquier, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, résidant au 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette, Luxembourg en tant qu'administrateur B;
- (iii) le siège social de la Société est fixé au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Leermakers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2005, vol. 434, fol. 42, case 8. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(005379.3/242/865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

ARCADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 54.420.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour ARCADO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003949.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

B.F.G., BOIS FRANÇOIS GAASCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Reckange-sur-Mess, 5, am Kiesel.

R. C. Luxembourg B 78.488.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(003982.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

COMPTOIR DE LA TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.
R. C. Luxembourg B 27.720.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour COMPTOIR DE LA TOITURE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003950.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

WINGS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 29.287.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour WINGS INTERNATIONAL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003951.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

POLYGRAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,614.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.293.

In the year two thousand and five, on the seventeenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

POLYGRAM HOLDING AND FINANCE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 60.453, here represented by Dirk Leermakers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris (France), on November 16, 2005.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. POLYGRAM HOLDING AND FINANCE, S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name POLYGRAM, S.à r.l., having its registered office at 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 31.293 (the Company), incorporated under the form of a public limited liability company (société anonyme) pursuant to a notarial deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, dated August 8, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1 of January 2, 1990. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 12, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred and fourteen Euro (EUR 12,614) represented by thirty-eight (38) shares with a par value of three hundred thirty-one point nine four seven Euro (EUR 331,947) each.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint POLYGRAM B.V., a private company with limited liability under the laws of the Netherlands, having its official seat in Baarn, the Netherlands, and its office address at Gerrit van der Veenlaan 4, 3743 DN Baarn, the Netherlands, as liquidator of the Company (the Liquidator), and grants to the Liquidator (i) powers to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and (ii) the broadest powers to perform its duties.

The Sole Shareholder further resolves and acknowledges that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 900.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the persons appearing signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

POLYGRAM HOLDING AND FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.453;

ici représentée par Dirk Leermakers, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris (France), le 16 novembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. POLYGRAM HOLDING AND FINANCE, S.à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination POLYGRAM, S.à r.l., ayant son siège social au 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.293 (la Société), constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire résidant à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, alors notaire résidant à Luxembourg, en date du 8 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1 du 2 janvier 1990. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cent quatorze euros (EUR 12.614) représenté par trente-huit (38) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent trente et un virgule neuf cent quarante-sept euros (EUR 331.947) chacune.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine décharge aux gérants de la société pour l'accomplissement de leur mission.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer POLYGRAM B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège officiel à Baarn, Pays-Bas, et ses bureaux à Gerrit van der Veenlaan 4, 3743 DN Baarn, Pays-Bas, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur), et donne au Liquidateur (i) le pouvoir de préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et (ii) les pouvoirs les plus étendus nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

L'Associé Unique décide et reconnaît que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 900.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Leermakers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 novembre 2005, vol. 434, fol. 8, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(005656.3/242/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ALEURO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 86, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 84.500.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour ALEURO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003952.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

L'ART DU CUIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.561.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour L'ART DU CUIR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003953.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

WEILAND ANITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 136, rue du Parc.

R. C. Luxembourg B 82.214.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 9 janvier 2006.

Pour WEILAND ANITA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(003954.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.
